

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte =
Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e
d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

Herausgeber: Schweizerisches Nationalmuseum

Band: 72 (2015)

Heft: 3-4

Artikel: Ni châtelain, ni simple bourgeois : le patriciat genevois en villégiature
sur ses terres

Autor: Amsler, Christine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-632559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ni châtelain, ni simple bourgeois : le patriciat genevois en villégiature sur ses terres

par CHRISTINE AMSLER

Preamble

Lors de mes recherches sur les maisons de campagne genevoises du XVIII^e siècle,¹ j'avais abondamment consulté les anciens inventaires et actes de vente faisant état du parcellaire, de la nature de son assolement ainsi que des bâtiments, avec leur affectation et contenu, qui composent ces grandes propriétés patriciennes en campagne à un moment précis de leur évolution. Plus récemment, j'ai eu l'occasion de suivre à distance l'inventorisation des riches archives seigneuriales du château de Vincy, près de Rolle.² C'est alors que j'ai réellement commencé à prendre la mesure des différences d'échelle et de statut entre ces deux types de propriétés. Dans la contrée genevoise, par exemple, les domaines embrassent entre 10 et 30 ha, voire 40 ha pour les plus amples, leur taille allant grandissant plus on s'éloigne de la ville. Leur parcellaire est avant tout constitué de terres de rapport telles que des champs, prés, vignes, hutins,³ vergers et potager. Au château de Vincy, le domaine utile dépasse les 100 ha, mais la moitié de la superficie est en forêt. Or la forêt est souvent l'apanage d'une seigneurie. Elle va de pair avec le privilège de la chasse, divertissement pour lequel les châtelains de Vincy entretiennent d'ailleurs jusqu'à l'Entre-deux-guerres une meute de chiens.⁴ A Genève, sauf erreur de ma part, les parties de chasse sont interdites. Parmi les autres traits distinctifs, relevons au château de Vincy la présence d'un petit espace voûté affecté à la conservation des archives administratives, juridiques et cadastrales de la seigneurie. On ne trouve rien de similaire dans les maisons de campagne genevoises.⁵ Il n'empêche que, par delà les différences, qui s'affichent jusque dans le traitement des épis de faîtage, avec ou sans girouette, c'est dans le même répertoire formel et distributif, empreint de régionalismes, que puisent les deux catégories de propriété lorsqu'il s'agit de construire, transformer et réorganiser les espaces d'habitation des maîtres et les jardins.

Le contexte

A l'époque de la Réforme, lorsque Berne s'empare du Pays de Vaud, les nouvelles autorités se gardent bien de mettre sens dessus dessous les structures féodalo-

administratives qui plongent leurs racines dans le haut Moyen Âge. En les maintenant en l'état, elles sont même assurées que la noblesse terrienne locale, après avoir prêté allégeance, saura les gérer à moindre coût.

A Genève, le cours des choses prend une tournure différente. Car c'est la commune des bourgeois – qui s'était constituée au temps où la ville accueillait de florissantes foires internationales – qui prend sa destinée en main. En s'émancipant de la tutelle religieuse et politique de l'évêque, elle s'approprie les terres, privilèges et droits seigneuriaux du prélat et des congrégations religieuses en fuite. Tout en devenant le siège d'une seigneurie, elle se mue en une république d'Ancien Régime ayant à sa tête un organe suprême réunissant une vingtaine de personnes cooptées dans les familles les plus influentes de la ville : le Petit Conseil. Dignité de la charge oblige, ces familles, dont la plupart s'étaient enrichies dans le commerce pratiqué à une échelle suprarégionale, ne tardent pas à adopter le titre de « noble », puis, à la faveur de manœuvres qui vont petit à petit convertir les fondements démocratiques de la cité-Etat en une oligarchie, à s'ériger en un patriciat.

Parallèlement, sur le plan foncier, les autorités genevoises s'emploient à simplifier le statut juridico-administratif du territoire et à en clarifier les limites. En campagne, où vont subsister à bonne distance de la ville et à bien plaisir trois seigneuries,⁶ elles procèdent au rachat d'arrière-fiefs et mènent avec la France et la Savoie, devenue Royaume de Sardaigne, de longues et difficiles négociations pour désimbriquer les droits féodaux et devenir seuls maîtres sur un territoire qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, restera fragmenté et de faible envergure (fig. 1).

Sur le plan économique, le secteur moteur de la fin du XVII^e siècle est la production de passementerie enrobée de fil d'or destinée à l'exportation. Ce secteur nécessite d'importants capitaux que certains « marchands de dorures » ne vont pas hésiter à détourner de leur affectation première pour les placer sur le marché nettement plus lucratif, quoique beaucoup plus risqué, des emprunts de la couronne française destinés à soutenir l'effort de guerre de Louis XIV. Les retombées financières de ces placements, ajoutées à celles issues de la spéculation sur le système de Law et ses avatars (1719–1720), vont dynamiser la construction de maisons

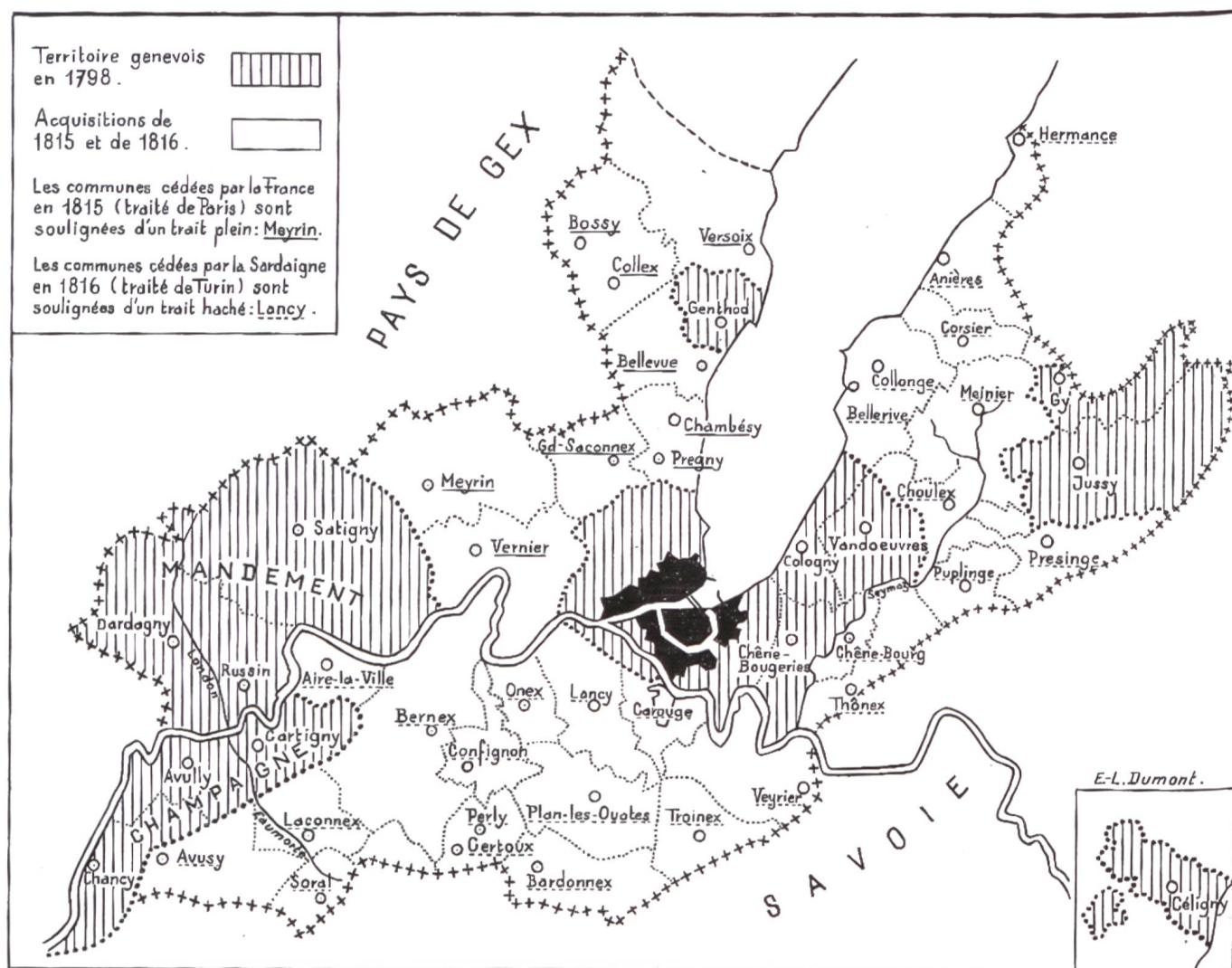


Fig.1 La formation du territoire genevois. En hachuré, les territoires morcelés dépendant de la seigneurie de Genève, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle.

de maître en campagne. Mais, nombreux sont aussi les Genevois fortunés à faire de retentissantes faillites ou de telles pertes sèches qu'elles mettront à mal, parfois durant plusieurs décennies, l'équilibre financier de leur famille. Nonobstant ces fortes turbulences, Paris – qui, peu après 1700, supplante Lyon dans son rôle de capitale économique du royaume de France – reste tout au long du XVIII^e siècle pour bien des Genevois actifs dans le négoce et la banque une place de choix pour faire des affaires. D'autres, par contre, sont établis dans l'un ou l'autre des principaux ports tournés sur l'Atlantique ou la Méditerranée (Lorient, Nantes, Cadix, Marseille, Gênes ou Livourne) ou partent se fixer un temps à Londres ou à Saint-Petersbourg.

Sur le plan démographique, Genève est une importante terre de refuge et d'immigration. Le second refuge, qui fait suite à la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV en 1685, comprend avant tout des familles en provenance du sud de la France. Avec elles arrivent aussi

des maçons, charpentiers, ferronniers et gypsiers formés à l'esthétique française, lesquels vont se partager le marché de la construction avec des maîtres d'état originaires de la Principauté de Neuchâtel ou du Faucigny savoyard, tandis que les plus beaux ouvrages en ferronnerie du milieu du XVIII^e siècle sont l'œuvre d'artisans en provenance du sud de l'Allemagne.

Sur le plan alimentaire, l'autarcie est de rigueur jusqu'à l'arrivée du chemin de fer au milieu du XIX^e siècle. Elle se caractérise par des rendements à faibles surplus et des phases de disette. Aussi est-il courant que les familles nanties de la ville possèdent un fonds agricole « *extra muros* » dont elles tirent l'essentiel de leur alimentation. D'une envergure initiale de 2 à 5 ha, ces biens-fonds sont soit éparpillés aux alentours de la ville fortifiée, soit implantés sur les marges des villages plus éloignés. Tous comportent une ferme édifiée de préférence en limite de parcelle, de manière à empiéter le moins possible sur le terrain utile. Tous sont exploités non pas par les familles

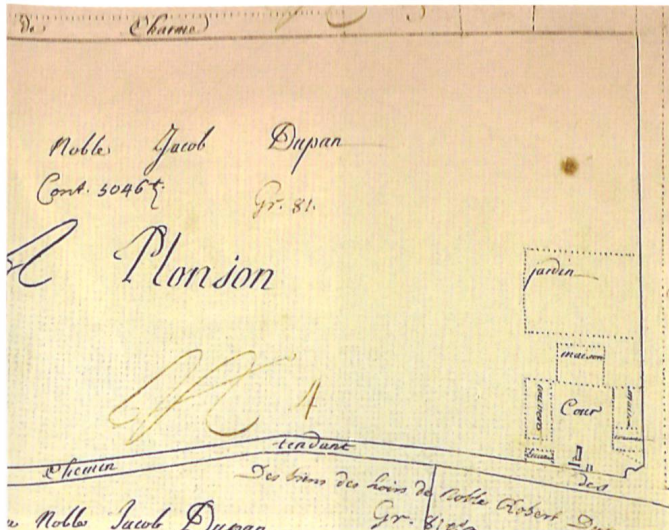


Fig. 2 L'ordonnance tripartite du Vieux-Plonjon attestée dès avant 1684. Plan cadastral de 1711. Archives d'Etat de Genève (Cadastré B 9 / 55-56).



Fig. 3 La maison de maître du Vieux-Ponjon.

propriétaires elles-mêmes, domiciliées en ville, mais par des grangers ou fermiers liés par un bail et modestement installés sur place à l'année.⁷ Quant aux propriétaires, longtemps logés à la même enseigne que leurs manants, ils se contentent jusqu'à la fin du XVII^e siècle d'y effectuer de brefs séjours en périodes de récolte.⁸

C'est dans ces fonds agricoles augmentés de quelques belles parcelles que les familles ayant pris rang dans le patriciat vont se faire édifier une maison de plaisance avec jardins d'agrément, destinée à leur servir de cadre de vie à des séjours prolongés en campagne durant la belle saison. L'émergence de ce phénomène est corollaire de l'adoption par ces mêmes familles d'un art de vivre plus raffiné prenant référence sur celui de la cour française, dont l'influence et le rayonnement sont alors en passe de se propager à l'Europe entière. Ainsi rehaussés d'une composante de villégiature, ces domaines renouent avec l'antique tradition de la « villa » en en faisant cependant évoluer le principe, jadis fondé sur une dissociation de la « pars rustica » (exploitation agricole) et de la « pars urbana » (villégiature), vers une formule de synthèse, nettement plus rationnelle, à la faveur du regroupement en une seule zone de l'ensemble des bâtiments.

A Genève, les choses se mettent lentement en place à partir du dernier tiers du XVII^e siècle. La construction de la maison à l'usage exclusif des maîtres, implantée généralement à proximité de la ferme préexistante, donne lieu à la création d'une ordonnance d'ensemble. Celle-ci, structurée par des axes de perspective et de symétrie, se déploie en fer à cheval autour d'une cour centrale, au fond de laquelle se dresse la demeure formant écran entre cour et jardin. Ce schéma idéal, inspiré du modèle castral, connaît au fil du XVIII^e siècle de nombreuses variantes. Les raisons en sont multiples.

Elles découlent tantôt de contraintes topographiques, tantôt du désir des propriétaires de préserver un beau dégagement visuel latéral ou d'éloigner de leur demeure le train de campagne, générateur de nuisances sonores et olfactives.

Quelques jalons

C'est au Vieux-Plonjon, dans l'ancienne banlieue des Eaux-Vives, que l'ordonnance tripartite apparaît pour la première fois (fig. 2–3). Mise en place peu avant 1684 pour l'éminence grise du Petit Conseil Jean Du Pan, elle opère non pas à l'aide de volumes solidaires les uns des autres, comme le veut le modèle castral à proprement parler, mais compose avec des bâtiments indépendants et de volumétrie simple.⁹ Par là même, elle ménage des échappées visuelles sur les environs qui vont jouer en faveur d'une meilleure interpénétration du minéral et du végétal. Un grand axe de perspective structure l'ensemble. Il traverse de part en part la petite maison de maître, dotée d'un corridor central, et son jardin clos arrière. Il fait aussi office d'axe de symétrie pour la composition de la façade sur cour, dont les fenêtres à meneau trahissent encore une appartenance à l'esthétique du XVII^e siècle. Du toit originel qui couvrait cette maison d'été entièrement en maçonnerie crépie on ne sait rien. A la fin du XVII^e siècle, c'est le toit à la Mansart qui a la faveur des bâtisseurs, toit qui passe toutefois rapidement de mode dans les années 1710 au profit du modèle le plus répandu au XVIII^e siècle dans le bassin lémanique : le toit à croupes et coyaux d'adoucissement (réveillonage).

Avec Landecy, édifié peu avant 1700 pour Françoise Calandrin, jeune et riche épouse du maître des lieux, colonnes, frontons et chaînes d'angle appartenant au



Fig. 4 Le corps de logis de Landecy édifié peu avant 1700.

répertoire formel de l'architecture savante font leur apparition dans une campagne restée jusqu'alors très rurale (fig.4). Déclinant neuf travées en façade, le corps de logis, qui est adossé contre des bâtiments plus anciens et dont le rez-de-chaussée regroupe désormais tous les espaces de sociabilité, fait la part belle aux enfilades de pièces parallèles aux jardins. En façade, le traitement de la travée centrale atteste des influences parisiennes. La grande baie en plein cintre qui culmine dans le fronton reproduit un procédé cher à Lassurancie († 1724), architecte alors réputé qui est reçu à l'Académie



Fig. 5 Le Grand-Cogny, en construction en 1714–1715; état vers 1930. BGE-CIG (N18x24 1323).

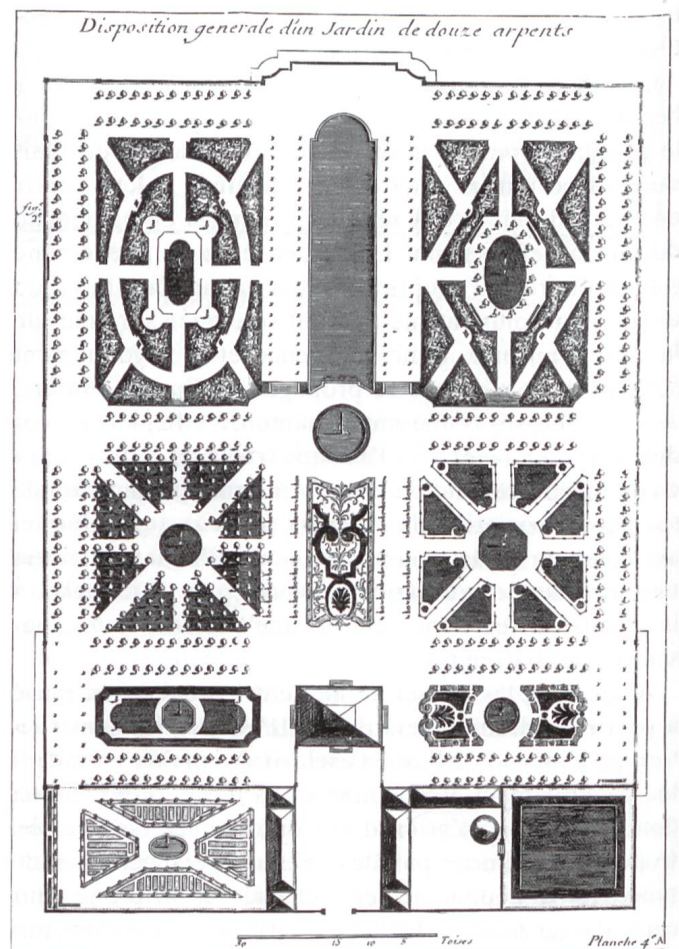


Fig.6 Dézallier d'Argenville, plan d'un jardin type de 12 arpents, publié dans sa *Théorie et pratique du jardinage*, 1713.

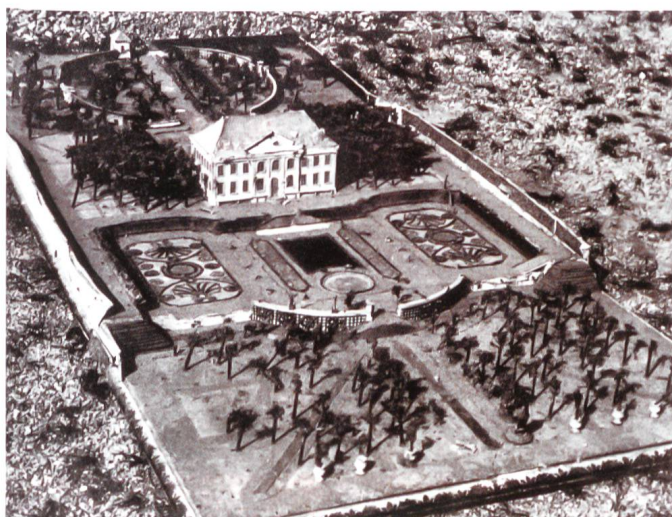


Fig. 7 Maquette du château de Chouilly et de ses jardins, réalisée peu avant la mise en chantier du château en 1719–1720. Photographie de 1930. BGE-CIG (N13x18 19012).



Fig. 8 Le château de Chouilly vu depuis le fond de la terrasse, flanqué de ses salles d'arbres. A noter, parmi les traits distinctifs des maisons de campagne genevoises, le recours assez systématique à l'ordre colossal. Etat en 2009.

d'architecture en 1699 après avoir longtemps travaillé dans l'entourage d'Hardouin-Mansart.¹⁰ En revanche, la solution du balcon avec ses doubles colonnes toscanes surmontées de dés paraît plus directement inspirée de l'hôtel Buisson, dont la construction en ville de Genève d'après des plans généralement attribués à l'agence Mansart est en cours en 1699.¹¹

Bien des édifices n'ont pas encore révélé le nom de leur concepteur et il serait à souhaiter que l'origine de certaines solutions formelles puisse un jour être identifiée. Ceci vaut notamment pour le Grand-Cogny, dont l'édification, en cours en 1714–1715, tire parti d'une grande terrasse naturelle offrant une magnifique vue sur le lac (fig. 5). Son avant-corps polygonal, qui abrite un salon d'une taille jusqu'alors inconnue à Genève, semble bénéficier d'une certaine vogue dans les années 1710, à en juger par l'avant-corps similaire parant La Chipaudière, bâtie dans ces mêmes années aux environs de Saint-Malo.¹²

Dans un tout autre registre, l'introduction vers 1720 de l'arbre d'ornement et d'ombrage dans la composition des jardins constitue un tournant dans l'essor des campagnes genevoises. Grâce à l'arbre de haute futaie promis à un grand développement,¹³ le jardin gagne tout à la fois en étendue et en attrait grâce aux généreuses zones d'ombre, fort prisées en été, que procurent les bosquets.

Pour bien comprendre ce point, il convient d'analyser brièvement un des projets types que Dézallier d'Argenville publie dans sa fameuse *Théorie et pratique du jardinage*, parue pour la première fois en 1709 et maintes fois rééditée par la suite, dans des versions augmentées (fig. 6). Sur ce projet type, le jardin s'inscrit dans un rectangle bordé d'arbres en allée et structuré par des axes de perspective se coupant à angle droit. Dans le premier quart du terrain, la maison de maître, de volume simple, est implan-

tée à la croisée de deux perspectives, dont le sol est paré de parterres et de plans d'eau relevant de la catégorie des « *pièces basses* ». Sur le reste de la surface sont disposées des « *pièces hautes* », en l'occurrence des bosquets. De part et d'autre du grand canal, les deux grands bosquets de plan rectangulaire qui occupent le fond du jardin sont des bosquets dits « de haute futaie ». Ils forment de grands volumes opaques ; leur pourtour ainsi que les côtés des allées intérieures sont taillés en palissade. Plus près de la maison, les deux bosquets auxquels le projet confère un plan carré sont d'un genre différent. Celui de droite est un bosquet dit « découvert ». Il est traversé d'allées entre lesquelles le sol est laissé en herbe (ou semé de gazon). Ces allées sont bordées d'arbres ainsi que de haies de charmille courant de tronc en tronc et taillées à hauteur d'appui de manière à laisser passer les regards. A gauche est illustré le modèle le plus simple : le « quinconce », aussi appelé « salle d'arbres ». Les arbres y sont disposés en échiquier ; leurs troncs constituent la seule entrave physique ou visuelle. A Genève, où le territoire vallonné offre de remarquables vues lointaines et où la vie dans ces propriétés s'organise autour de la famille, c'est à ce dernier type de bosquet que va la préférence. Il répond à toutes les attentes : ombrages profonds, entraves visuelles minimales et faible coût d'entretien. Ces salles d'arbres sont généralement plantées aux abords immédiats de la maison, de préférence de part et d'autre de l'édifice. De telles salles d'arbres sont reconnaissables sur la maquette du château de Chouilly, en travaux en 1719–1720, à l'exact emplacement où, dans le terrain réel, elles subsistent aujourd'hui encore (fig. 7–8).¹⁴

La réalisation la plus élégante et la plus aboutie du XVIII^e siècle dans la région genevoise est le Creux-de-Genthod, en travaux en 1724–1725 (fig. 9–10). Fruit d'un projet parisien dû à l'architecte Jean-François Blondel,



Fig. 9 La maison de maître du Creux-de-Genthod en construction en 1724–1725, d'après un projet de l'architecte parisien Jean-François Blondel.



Fig. 11 La maison de maître de l'ancienne propriété Calandrini à Frontenex, en travaux à partir de 1781–1782. Façade sur cour ; état avant restauration, avril 2003.

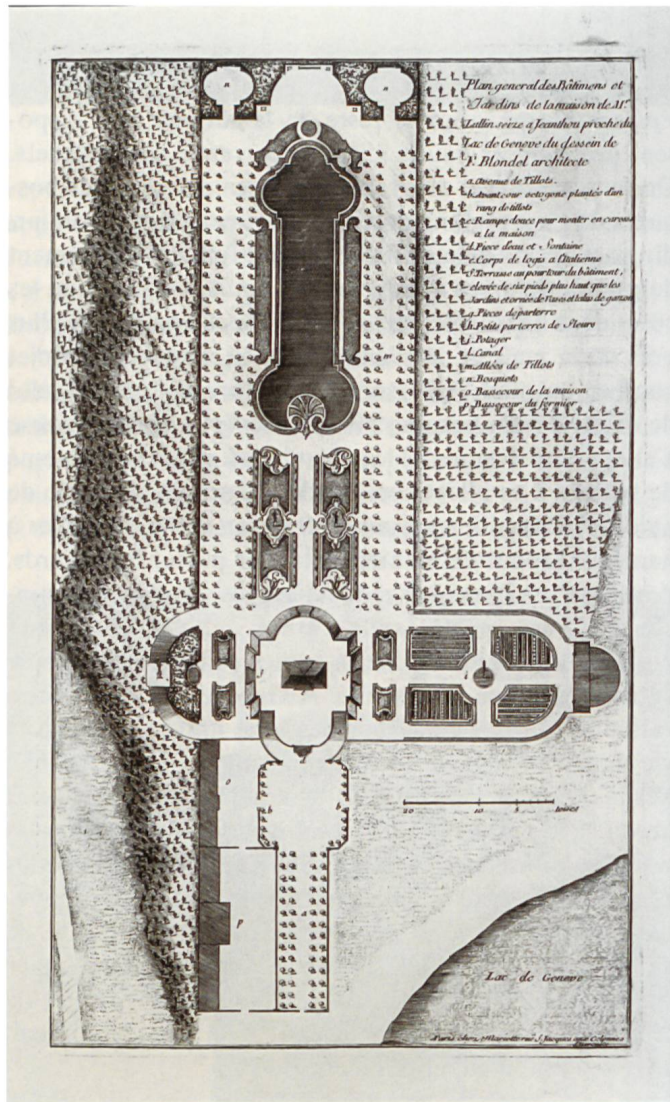


Fig. 10 Le projet d'ensemble conçu par Jean-François Blondel pour le Creux-de-Genthod, publié dans *L'Architecture française* de Jean Mariette (3^e volume), parue de 1727 à 1738.



Fig. 12 Plat inférieur d'un tailloir d'angle de l'ancienne maison Calandrini à Frontenex.

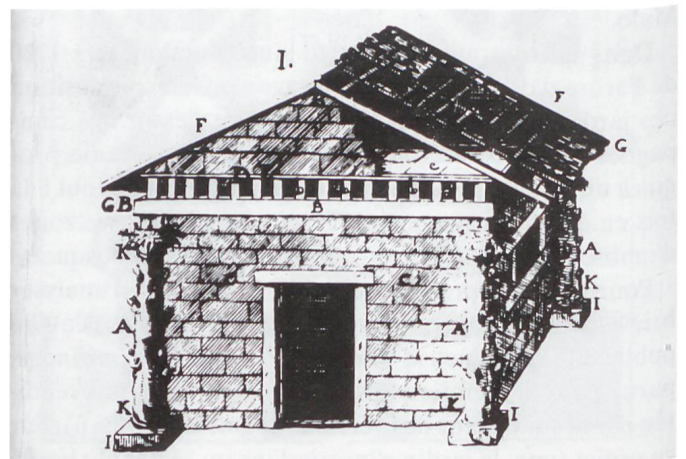


Fig. 13 Hutte primitive selon Jacques-François Blondel.

il s'écarte sur plus d'un point de la tradition genevoise. A Genève, l'habitude veut notamment que les maisons d'été soient implantées face au paysage majeur, ce qui, bien souvent, revient à conférer une valeur subsidiaire aux jardins d'agrément. Au Creux-de-Genthod, situé à fleur d'eau près du rivage du lac, ce n'est pas la vue sur les lointains qui dicte l'orientation de la maison de maître, implantée à la croisée des axes, mais la possibilité qu'offre la configuration des lieux de développer en profondeur, parallèlement aux courbes de niveau et au lac, des jardins d'agrément d'une étendue et d'une sophistication qui n'ont pas leur pareil dans la région, le grand miroir d'eau à extrémités lobées ajoutant au faste de la composition d'ensemble. Nonobstant l'importante part des jardins dédiée au délassément, le potager, qui constitue souvent la fierté des propriétaires, n'en est pas pour autant relégué dans un obscur coin du domaine, puisqu'il trouve place sur l'axe mineur pointant en direction du lac et du paysage.

Si la région genevoise compte aussi quelques réalisations empreintes d'un rococo très tempéré, c'est sur un autre édifice, un peu plus tardif, que j'aimerais encore m'arrêter : l'énigmatique maison d'une seule venue que François Calandrini-Cayla, marchand banquier ayant séjourné en Angleterre avant de s'établir à Paris, se fait élever à partir de l'hiver 1781–1782 dans son domaine de

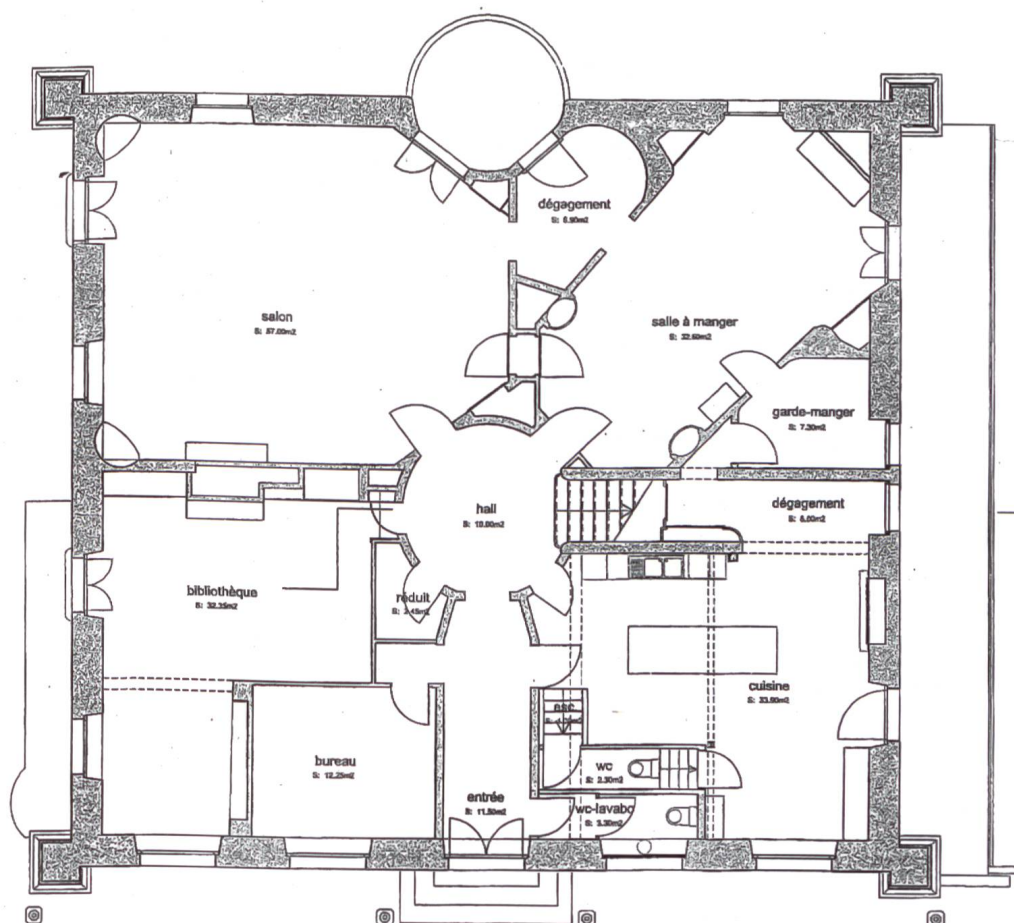


Fig. 14 La façade côté jardins de l'ancienne maison Calandrini à Frontenex ; état avant restauration, 2003.

Frontenex (fig. 11).¹⁵ Manifestement, les modèles de référence et les sources d'inspiration ne sont pas du tout les mêmes que pour le restant de la production architecturale genevoise de l'époque.

L'édifice, de plan carré et de cinq travées sur cour contre trois pour les autres faces, compte deux niveaux sur caves auxquels s'ajoute, au-dessus d'un entablement à triglyphes espacés, un troisième niveau. Ce dernier est logé sous un grand toit à deux pans en ardoise, dont les

Fig. 15 Relevé du rez-de-chaussée de l'ancienne maison Calandrini à Frontenex. De Planta et Portier, architectes, 2003.



rampants dessinent avec l'entablement une sorte de fronton triangulaire. Quatre puissants pilastres colossaux en grès cantonnent les angles et semblent soutenir à l'aide de larges tailloirs carrés les rampants du toit. Les façades, qui font la part belle à la maçonnerie crépie, sont relativement dépouillées. Nonobstant cela, la face sur cour concentre quelques éléments de décor dans trois zones clairement délimitées : *primo*, la porte d'entrée axiale en noyer, élégamment sculptée de guirlandes en feuilles de chêne, probablement de la main de Jean Jaquet ; sa baie cintrée s'inscrit dans une table rectangulaire en pierre de taille, surmontée d'une corniche à consoles ; *secundo*, l'entablement déjà nommé ; *tertio*, les plats inférieurs des tailloirs (fig. 12) ; richement ornementés, ceux-ci sont compartimentés de caissons au fond desquels alternent des motifs à feuilles et à glands de chêne et des couronnes, elles aussi en feuille de chêne, portant l'initiale du patronyme du maître d'ouvrage. Tant par la rudesse de ses puissants accents – table rectangulaire de l'entrée, angles traités comme des structures porteuses, entablement évoquant la présence d'un plancher et toit rudimentaire à deux pans – que par le raffinement végétalisant de ces rares zones de décor, cette façade pourrait bien avoir comme source d'inspiration le dessin illustrant une hutte primitive élevée à l'aide de troncs d'arbres que le théoricien de l'architecture Jacques-François Blondel publie en introduction à son monumental *Cours d'architecture*, paru dès 1771 (fig. 13). Ce dessin de Blondel s'inscrit dans le cadre des grands questionnements qui occupent les esprits cultivés à partir du milieu du XVIII^e siècle et qui tournent autour de l'origine de l'homme et son habitat originel. Le hameau que Marie-Antoinette se fera construire dans le parc de Trianon procède aussi de ce questionnement.

Pour en revenir à Frontenex, la face opposée à celle de la cour comprend en son centre une sorte de grande abside négative s'élevant sur deux niveaux et qu'entre coupe à l'étage un balcon à garde-corps d'une grande sobriété (fig. 14). Cette abside en creux, qui n'est pas sans évoquer l'Antiquité, est à mettre en relation avec le petit vestibule circulaire logé au centre du rez-de-chaussée (fig. 15). Réel épiscentre stratégique, ce vestibule assure une très innovante distribution rayonnante couplée à une salle à manger disposée de manière oblique dans l'un des angles de la demeure. Ces particularités ne sont pas sans rappeler le travail de l'architecte Ledoux, notamment les solutions que celui-ci avait développées pour l'hôtel de Mademoiselle Guimard à Paris, en construction en 1769–1770. Or, il n'est pas exclu que François Calandrini, qui s'était exilé à Neuchâtel dans le cadre des troubles politiques de 1782, ait alors eu l'occasion de se familiariser avec des projets de Ledoux, qui avait été invité peu auparavant par le gouvernement neuchâtelois à soumettre un projet (écarté) pour un nouvel hôtel de ville. Il est à souhaiter que des recherches complémentaires permettent d'étayer ces hypothèses.

En guise de conclusion

Il convient de garder à l'esprit que le phénomène des maisons de plaisance avec exploitation agricole n'est pas spécifique à Genève, loin s'en faut. En France, comme le relève Michel Figeac, on en trouve aux abords de toutes les villes où sont domiciliés des parlementaires, de grands officiers de la couronne française ou des financiers.¹⁶ L'Italie du Nord connaît elle aussi ce phénomène, puisque Margherita Azzi Visentini a dénombré dans la seule Vénétie plusieurs centaines de maisons de plaisance avec train de campagne. En Suisse, si le mouvement touche aussi d'autres centres urbains – à l'exemple de Lausanne, avec La Chablière ou Le Désert, c'est à n'en pas douter à Genève que l'essor de ces domaines agricoles à composante de villégiature atteint la plus forte densité. Plus que la réussite sociale, ces campagnes concourent à asseoir la respectabilité des familles patriciennes sur lesquelles rejaillit une part du prestige que leur confère leur statut de membre à la direction partagée de la seigneurie de Genève.

On peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas la multiplication de ces maisons de plaisance patriciennes qui a animé les propriétaires de châteaux assortis de droits seigneuriaux à casteller ou à recasteller leur demeure afin d'affirmer la différence de statut.

AUTEUR

Christine Amsler, Historienne de l'architecture et de l'art des jardins indépendante, Rue Edouard-Racine 12, CH-1202 Genève

NOTES

- ¹ CHRISTINE AMSLER, *Maisons de campagne genevoises du XVIII^e siècle*, Genève (Domus antiqua helvetica), 1999–2001, 2 vol.
- ² VINCENT BEZENÇON / SALOMON RIZZO, *Archives du château de Vincy*, Vincy (Gilly), juin 2012, 2 vol. Cet inventaire est consultable notamment aux Archives cantonales vaudoises et aux Archives d'Etat de Genève.
- ³ Appellation locale (Genève et Haute-Savoie) pour les « hautins », c'est-à-dire des vignes suspendues dont les pampres courent d'arbre en arbre.
- ⁴ Archives privées du château de Vincy, C.1.22; E.16.9.1, lettre de René Delessert à sa femme Henriette née Crinsoz, du 15 novembre 1927.
- ⁵ Il y a une seule exception : le château de Chouilly (Satigny), en construction en 1720–1721. Ceci s'explique par le fait qu'à l'époque de la mise en place du projet, vers 1718–1719, son maître d'ouvrage, Charles Lullin de Châteaueux, est en possession d'un grand nombre de microdroits seigneuriaux, droits dont il doit se dessaisir en 1720 à la suite de colossales pertes financières dans l'effondrement du système de Law.
- ⁶ Celles du château des Bois et du château de Dardagny, dans le mandement de Peney, et celle du château du Crest à Jussy.
- ⁷ Les grangers occupent généralement le rez-de-chaussée du corps d'habitation de la ferme.
- ⁸ Ils se réservent souvent une ou deux chambres à l'étage de la ferme.
- ⁹ Dans le jargon architectural du XVIII^e siècle, les maisons de maître présentant un volume simple sont qualifiées de « pavillon à l'italienne ».
- ¹⁰ MICHEL GALLET, *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris 1995, p.281–284.
- ¹¹ ANDRÉ CORBOZ, *Une œuvre méconnue de l'agence Mansart à Genève : l'hôtel Buisson (1699)*, in : *Genava*, n.s., 32, 1984, p.89–111.
- ¹² MICHEL FIGEAC, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse, de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris 2006, p.42 et encart d'illustrations en couleur.
- ¹³ Les essences sont peu nombreuses. Aux traditionnels tilleul et orme s'ajoute dès les années 1710 le très exotique marronnier qui avait été acclimaté en France durant le XVII^e siècle.
- ¹⁴ Elles ont été replantées en tulipiers vers 1970.
- ¹⁵ Une analyse dendrochronologique commandée en 2004 par l'Office du patrimoine et des sites de Genève au Laboratoire romand de dendrochronologie, à Moudon, révèle que l'ensemble des pièces maîtresses du comble et des planchers a été abattu entre l'automne-hiver 1781–1782 et l'automne-hiver 1783–1784. Quant aux pièces destinées à soutenir, dans le comble, les pannes nord, elles ont été abattues au printemps 1811. – Les maçonneries de la cave donnent à penser qu'un changement de parti est survenu en cours de chantier entre le niveau de cave et le rez-de-chaussée.
- ¹⁶ MICHEL FIGEAC 2006 (cf. note 12), p.68–69.

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1 : Louis Binz, *Brève histoire de Genève*, Genève 1981, p.53.
 Fig. 2 : Archives d'Etat de Genève.
 Fig. 3 : Archives privées de Morsier conservées dans les années 1990 à Perroy, aujourd'hui non localisées.
 Fig. 4, 9 : Photo Lightmotif.
 Fig. 5, 7 : Bibliothèque de Genève – Centre d'iconographie genevoise.
 Fig. 6 : Tiré de DÉZALLIER D'ARGENVILLE, *Théorie et pratique du jardinage*, 1713, encart p.38–39.
 Fig. 8, 11, 12, 14 : Photo Christine Amsler.
 Fig. 10 : Tiré de Jean Mariette (éd.), *L'architecture française*, Paris 1727–1738, vol.3.
 Fig. 13 : Tiré de JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, *Cours d'architecture*, Paris 1771.
 Fig. 15 : Archives du propriétaire.

RÉSUMÉ

A partir de la fin du XVII^e siècle, le territoire de la cité-Etat de Genève se couvre progressivement de propriétés agricoles agrémentées d'une maison de plaisance et de jardins «de propriété» projetant leurs axes de perspective jusqu'aux confins du domaine utile. Comme le montre Michel Figeac, ce phénomène, loin d'être isolé, s'observe aux environs de toutes les villes françaises dénombrant des parlementaires, de hauts officiers du royaume ou des financiers. Sans doute est-ce d'ailleurs à ce même mouvement de fond que se rattachent les domaines de plaisance que Margherita Azzi Visentini a repérés par centaines dans le Veneto italien. A Genève, le développement de ces domaines agricoles à composantes de villégiature va de pair avec l'émergence d'une catégorie sociale nouvelle, le patriciat, qui réunit entre ses mains fortune et responsabilité gouvernementale. L'intervention se propose d'évoquer le contexte politique, économique et social à l'origine de ces propriétés, et de sélectionner parmi elles, celles qui ont fait date au moment de leur réalisation.

ZUSAMMENFASSUNG

Seit Ende des 17. Jahrhunderts entstanden auf dem Gebiet des Stadtstaates Genf vermehrt landwirtschaftliche Güter, verschönert mit einem Landhaus und mit französischen Barockgärten (*jardins de propriété*), die bis an die landwirtschaftlichen Grenzflächen reichten. Wie Michel Figeac aufzeigt, handelte es sich hierbei nicht um ein einzelnes Phänomen, vielmehr war dieses in der Nähe aller französischen Städte zu beobachten, die Mitglieder des Parlaments, hohe Offiziere des Königreiches oder Finanzmänner zu ihren Einwohnern zählten. In die gleiche Kategorie gehören ohne Zweifel auch die Landgüter, die Margherita Azzi Visentini zu Hunderten im italienischen Veneto ausfindig gemacht hat. In Genf verlief der Ausbau dieser Landgüter parallel zum Aufstieg einer neuen sozialen Schicht, dem Patriziat, welches Geld und Regierungsverantwortung in sich vereinte. Der Beitrag widmet sich dem politischen, wirtschaftlichen und sozialen Kontext der Entstehung dieser Landgüter und stellt dabei besonders diejenigen unter ihnen vor, die in der Zeit ihrer Entstehung von überragender Bedeutung waren.

RIASSUNTO

A partire dalla fine del XVII secolo, il territorio della città di Ginevra si copre progressivamente di proprietà agricole abbellite da una casa di campagna e da giardini «di proprietà» che proiettano le loro assi di prospettiva fino ai confini della superficie utile. Come illustra Michel Figeac, questo fenomeno, lontano dall'essere isolato, si osserva anche nei dintorni di tutte le città francesi in cui vivono membri del parlamento, alti ufficiali del reame o finanzieri. Non vi sono dubbi che a questo movimento di fondo possano essere associate le residenze di campagna che Margherita Azzi Visentini ha localizzato a centinaia nella regione italiana del Veneto. A Ginevra, lo sviluppo di questi possedimenti agricoli destinati alla villeggiatura, è parallelo alla nascita di una categoria sociale nuova, il patriziato, il quale concentra nelle sue mani patrimoni e responsabilità governative. Il saggio si propone di evocare il contesto politico, economico e sociale alla base di queste proprietà, fra le quali selezionare quelle che hanno fatto epoca al momento della loro realizzazione.

SUMMARY

In the late 17th century, countryside properties – manorial estates and pleasure gardens extending to the property limits – began dotting the city-state of Geneva territory. As Michel Figeac explains, far from being an isolated phenomenon, this trend emerged on the outskirts of all the French cities in which high-ranking citizens resided, such as members of parliament, high-level officers of the Royal Court and important financiers. The hundreds of countryside estates dotting Italy's Venetian region, as itemized by Margherita Azzi, were no doubt similarly motivated. In Geneva, the ownership of a country estate went hand-in-hand with the emergence of a new social class of patricians, characterised by the fusion of family fortunes and government functions. Here we present the political, economic and social context that led to the proliferation of such estates, highlighting those of exceptional significance in their day.